

ETAT DE SITUATION ET PRISE DE POSITION PROJET DE 2X2 VOIES GRANVILLE-AVRANCHES

Émetteur : Marc MILLET,

Date de création : mardi 16 septembre 2025

Rappel des grandes dates :

Pour rappel, le projet de 2x2 voies reliant les deux villes du Sud-Manche, vieux « serpent de mer » engagé en 1995, a dû être **abandonné en mars 2021** en raison de l'application de **la loi Climat et Résilience** qui prévoit une évolution de la compensation des zones humides emprises sur le projet.

Faute de pouvoir trouver un nombre d'hectares suffisant, le Département s'était engagé à revoir sa copie, envisageant alors d'améliorer l'axe existant. Et deux ans plus tard, en 2023, la question n'était pas résolue. Le sujet a été relancé le 31 mars 2023 avec l'association pour la 4 voies Granville Avranches, lors de son assemblée générale.

Une nouvelle piste avait en 2023 été proposée aux élus : le reclassement en Raison impérative d'intérêt public majeur (RIIPM). En faisant reconnaître le caractère indispensable sur le plan social et économique de l'équipement.

Le Département a renvoyé la responsabilité, services de l'État : **« Afin de ne pas aboutir à un nouveau rejet, nous travaillons de conserve avec les services de l'État pour voir ce qu'il est possible de faire et ce qui est irréaliste, notamment au regard de la réglementation environnementale. »**

Le Conseil Départemental de la Manche le 15 décembre 2023, a voté un nouveau projet d'**aménagement de la D673** en améliorant l'axe existant sur deux voies bidirectionnelles par la réalisation de **bandes multifonctions** (BMF : la voie de circulation serait réduite à 3 mètres mais élargie d'1,5 m sur le côté afin de permettre le dépassement des véhicules lents). Mais cela nécessite une **nouvelle déclaration d'utilité publique** (DUP), qui n'est pas espérée avant fin 2027, retardant les travaux à partir de 2028

Le sujet du SRADDET avec le ZAN sont venus complexifier le sujet 5 (la loi Climat et Résilience d'août 2021, prévoit la prise en compte dans les SRADDET d'objectifs supplémentaires en matière de sobriété foncière ZAN) les voies nouvellement créées entrent donc désormais dans le calcul des consommations foncières, artificialisation. Ce projet n'étant pas d'intérêt national il revient aux collectivités locales de l'imputer dans leurs projections, donc autant d'Ha non consacrés au logement, développement économique et/ou services publics

Au Printemps 2025, des élus des collectivités et parlementaires se sont mobilisés pour que des positions claires et fermes soient actées.

De ces échanges il ressortirait :

- La 2x2 voies **intégrale** serait abandonnée. Le projet d'une nouvelle 2x2 voies sur l'ensemble de l'axe serait écarté au profit d'aménagements ponctuels (contournements, améliorations locales).
- Une nouvelle phase serait planifiée pour 2028-2030 avec des aménagements plus importants : contournements, élargissements, sections en 2x2 voies.
- Plusieurs variantes de tracés sont étudiées, particulièrement autour de zones sensibles (zones humides, terres agricoles). Des acquisitions foncières ont déjà eu lieu dans certains secteurs.

1995/2025 : cela fait donc 30 ans.

Cahier d'acteurs

I. Introduction : Une artère vitale pour l'économie artisanale

La Manche est un territoire rural et dynamique, où l'artisanat constitue un pilier de l'économie locale. Dans un contexte de concurrence accrue, de besoins croissants en mobilité et de transition écologique, la réalisation d'une **route à 2x2 voies entre Granville et Avranches** représente un **enjeu stratégique majeur** pour les artisans, leurs salariés et l'ensemble des activités artisanales.

II. L'impact concret sur les artisans et leurs salariés

1. Moins de temps sur la route = plus de productivité

- Un artisan passe en moyenne **1 à 2 heures par jour** sur la route pour se rendre sur les chantiers ou livrer ses clients.
- La 2x2 voies permettrait **un gain de temps estimé à 20 à 30 %**, réduisant la fatigue, les retards et les coûts indirects.

2. Sécurité routière améliorée pour les trajets professionnels

- Les artisans utilisent des **véhicules utilitaires souvent chargés** : leur sécurité est essentielle.
- Les artisans ce sont aussi les taxis et transports de malades assis, comment peut-on accepter que ceux qui souffrent fassent les frais de décisions qui ne les prennent pas en compte. Tout comme les accès de secours ou urgences sanitaires.
- Une route modernisée réduit les risques d'accidents, surtout par mauvais temps, et le Sud Manche est sujet de par sa position aux aléas climatiques, influence océanique.

3. Meilleure attractivité pour recruter des salariés

- Aujourd'hui, **le manque de mobilité dissuade des jeunes ou des salariés qualifiés** de venir travailler dans certaines zones mal desservies.
- Une meilleure accessibilité favorise l'emploi local et la fidélisation du personnel.
- Et au moment où les études démographiques et projections en besoin de main d'œuvre présentées par Attitude Manche il nous faut plus que jamais être attractifs
 - Aspiration des compétences par les grands donneurs d'ordre du Nord Cotentin
 - Polarisation des activités autour de Caen / Rennes Fougères

Alors qu'il nous faut sans cesse repenser la RSE (responsabilité sociale et environnementale), les injonctions sur les risques professionnels (document obligatoire DUERP), la nécessaire harmonisation des temps privés et professionnels... Cette absence de sécurisation et de gabarit des routes est un risque que doivent supporter les entreprises dans le cadre du trajet Domicile-Travail

III. Un levier économique pour les activités artisanales

1. Fluidification des livraisons et des interventions

- Moins d'embouteillages = plus d'interventions possibles par jour donc un temps consacré au développement et à l'équilibre des entreprises artisanales qui se consacrent aux activités productives
- Accès plus rapide aux zones rurales, aux chantiers, aux clients particuliers et aux entreprises.
 - Activités de bouche avec les enjeux sanitaires
 - Accès aux services et prestations pour éviter la polarisation vers les grands centres urbains
 - Accès aux chantiers du bâtiment pour les dépannages
 - Transports de malades et de clients valides où le temps passé sur la route a à la fois un coût direct mais aussi des coûts masqués

2. Renforcement du lien entre Granville, Avranches et les zones artisanales

- Création d'un **véritable bassin économique unifié**, facilitant les coopérations inter-entreprises et les appels d'offres multi-territoires.
- Meilleure visibilité pour les entreprises artisanales implantées hors centre-ville.
 - La force de l'artisanat c'est son maillage et sa proximité immédiate, le maillon social. Ne pas l'entendre c'est porter la responsabilité du désengagement des acteurs qui assurent cet ultime maillon essentiel.

3. Valorisation des filières locales (BTP, énergies, alimentation, etc.)

- Un meilleur réseau routier soutient le développement de **nouvelles entreprises, de circuits courts** (ex. alimentation, matériaux biosourcés) et de **niches artisanales innovantes**.

4. Un renforcement indispensable du Sud-Manche pour un développement équilibré du département au moment où les « grands chantiers » du Nord-Cotentin font état de développements conséquents à l'horizon 2030 jusqu'à 2050, développements s'accompagnant d'un fort besoin de main d'œuvre alors même que la démographie départementale ni les mouvements migratoires ne le permettent pas à ce jour.

IV. Un aménagement durable et raisonné pour l'avenir

1. Limitation de l'étalement urbain en favorisant les trajets rapides

- Une infrastructure bien pensée peut éviter la multiplication des trajets longs et inefficaces.

2. Intégration possible d'aménagements "verts"

- Bornes de recharge pour utilitaires électriques.
- Aires de co-voiturage pour limiter
 - la fatigue des salariés
 - le coût des transports individuels p la charge des salariés notamment des territoires éloignés ne pouvant bénéficier de transports urbains

3. Accompagnement du développement économique local

- L'artisanat représente **plus de 20 % de l'économie locale** : investir dans ses conditions de travail, c'est investir dans la Manche.

V. Conclusion : Une voie vers l'avenir... pour tous

La 2x2 voies Granville-Avranches ne doit pas être perçue comme un simple chantier d'infrastructure.

C'est un **projet de territoire** qui porte des retombées directes et concrètes pour les artisans, leurs employés, et l'économie de proximité. Il s'agit d'un **investissement stratégique**, au service d'un développement **plus rapide, plus sûr et plus équitable**.

En soutenant ce projet, nous soutenons l'artisanat, ses valeurs de proximité, de compétence, et son rôle central dans la vitalité de nos villes et campagnes.

En soutenant ce projet, nous veillons à un développement équilibré de **tout** le département de la Manche.

Christophe DORÉ

Président CMA Normandie



Jean-Denis MESLIN

Président CMA Normandie-Manche

1^{er} Vice-Président CMA Normandie



NORMANDIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté égalité fraternité

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT NORMANDIE

Siège : 2, rue Claude Bloch CS 15205 - 14074 Caen CEDEX 5 · Tél. : +33 2 31 95 42 00

www.cma-normandie.fr · www.formation.cma-normandie.fr · www.artisanat.fr

SIRET n° 130 027 998 00017 - Décret n° 2020-1416 du 18 novembre 2020

